

Annexe 1

Motivation du recours au Gouvernement wallon et argumentation

Introduction

Le délai d'accès aux documents et informations nécessaires ne nous a pas permis la construction d'une argumentation aussi cohérente et constructive que souhaitée. Cet accès, demandé dès le 12 février, n'a été obtenu que le 17 février (voir Support 1 en annexe). Au vu du volume de ce dossier, une analyse approfondie, pour nous, simples citoyens, était impossible à réaliser en 5 jours. Nous introduisons cependant ce recours, qui sera probablement augmenté d'une note complémentaire, si pertinente, après la date du 22 février 2021.

Nous attaquons ici la décision sur trois volets principaux.

1. les défauts quant à la publicité faite sur ce projet d'ampleur importante et impact sur l'environnement ;
2. l'impact sur le cadre de vie de la population riveraine déjà précarisée ;
3. le questionnement de la justification de ce projet.

Nous sommes conscients que ces arguments ne sont pas tous tels qu'habituellement utilisés pour contrer une décision d'octroi de permis unique suivant une étude d'incidences environnementale. Mais nous souhaitons néanmoins tous les avancer pour témoigner de notre inquiétude dans l'orientation prise par la commune de Seraing pour supporter sa population et protéger l'environnement qui garantira son bien être (à Seraing et au-delà). Nous témoignons également ici de notre inquiétude sur la difficulté à prendre connaissance de ce genre de dossier, la difficulté à faire entendre un avis et le peu de place laissée à la participation citoyenne.

1. Publicité

1.1. Participation citoyenne aux débats

Le manque de participation citoyenne aux débats n'est pas signe du manque d'intérêt de la population sur ce sujet. Dans le contexte de crise sanitaire actuel, ce genre de projet tend à passer sous les radars étant donné le manque d'espace médiatique pour tout sujet autre que la pandémie. Un effort supplémentaire doit être déployé pour assurer la participation des citoyens au débat, et ce plus que d'ordinaire, et en particulier pour un projet aussi impactant que celui-ci, pour les riverains, comme pour la population dans son ensemble, subissant des décisions d'orientation économique-politique. Nous refusons d'accepter comme suffisante une publication conforme aux exigences législatives sur la question. Le manque de questionnement, de la part des autorités communales sérésiennes, constatant une participation aussi médiocre aux réunions d'information est interpellant... Pourquoi nos concitoyens ne sont-ils pas présents en nombre pour un tel débat ? Comment faire pour assurer leur participation ? "Démocratie participative" et "participation citoyenne" sont pourtant des termes mis en avant comme chers à la politique communale (Support 2. <https://www.seraing.be/declaration-de-politique-communale/>).

1.2. Publicité trompeuse

La publicité faite pour vendre le projet à la population et ses élus se veut apaisante, masquant des faits pourtant compréhensibles par tous si on prend la peine de les expliquer, et compromettants pour la justification de ce projet.

La S.A. LUMINUS nous annonce, au travers du projet de Seraing, une “vision d’avenir durable et concrète” (Support 3. <https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/les-centrales-thermiques/tgv-seraing/>):

“Grâce à son expertise, Luminus est aujourd’hui en mesure de développer une centrale de dernière génération présentant les meilleures caractéristiques de rendement et d’empreinte environnementale. De plus, la technologie TGV permettra à terme l’utilisation du gaz vert ou de l’hydrogène. Ce projet s’inscrit réellement dans une vision d’avenir, durable et concrète.”

Les arguments ci-dessus sont ceux répétés par les personnes défendant ce projet, sans plus de questionnement (notamment au niveau communal), et motivent la décision d’octroi du permis unique à la s.a. Luminus. Voir notamment page 92/174 de la Décision du SPW (Support 4), décision contre laquelle est adressé ce recours, en particulier:

Considérant que, au stade de développement actuel, cette technologie fonctionne à base de gaz naturel, mais demain, que ces mêmes installations pourront aussi utiliser du gaz vert ou de l’hydrogène, quand ces derniers seront disponibles en grande quantité;

Passons en revue ces différentes affirmations...

Utilisation de gaz vert (biogaz)

Pourquoi pas? Mais comme mentionné dans la décision, tout est une question de quantité, qui n’est pas juste une question de développement technologique. Le calcul est fait pour vous ici, en répondant à la question “comment alimenter une centrale au gaz de 500MW avec du biogaz”:

Support 5. <https://quelfutur.org/Du-lisier-de-vaches-pour-une-centrale-au-gaz>

Conclusions

1. Le biogaz n’est pas une alternative qui tienne la route. Le mettre en avant comme un futur envisageable et bénéfique est donc un leurre. S’en servir comme gros titre pour vendre le projet est trompeur.
2. Ce genre de petit calcul est suffisamment simple pour être expliqué à n’importe qui. Le manque de transparence vis-à-vis de ce genre d’explication n’est pas admissible.

Aussi, pour recadrer cette discussion sur les questions environnementales posées par ce projet, je cite:

“Avant tout [...] notre société a un problème de quantités plutôt qu’un problème de technique. Peu importe la technique envisagée, ce sont les quantités astronomiques d’énergie exigées par les modes de vie occidentaux qui rendent pour l’instant le défi climatique insoluble. Quelle que soit la source d’énergie verte envisagée, solaire, éolien ou biomasse, les quantités seront toujours insuffisantes dans le cadre du système économique actuel.”

Utilisation de l'hydrogène

Source accessible à tous: "L'hydrogène, trop gourmand en énergie pour être écologique" Support 6. <https://reporterre.net/L-hydrogene-trop-gourmand-en-energie-pour-etre-ecologique>

À nouveau, en termes simples, cet article bien documenté nous donne les éléments nécessaires à réfléchir par nous-mêmes sur la question de l'énergie, impliquant cette fois l'hydrogène comme source d'énergie "verte".

La conclusion est très semblable à celle concernant le biogaz: publicité trompeuse et manque de respect vis-à-vis du public qui devrait être informé largement sur ces aspects accessibles à tous, mais trop peu publiés par les autorités. Pourquoi n'est-ce pas discuté par Luminus? C'est pourtant partie du gros titre de ce projet.

Une centrale de dernière génération présentant les meilleures caractéristiques de rendement et d'empreinte environnementale

On pourrait presque croire qu'elle est verte! Or si le maintien et l'amélioration de la centrale existante peuvent être justifiés par le maintien de la production actuelle et de la réserve stratégique, les scénarios 2-3 proposés impliquent des investissements importants, en argent public (via le CRM), en matériaux de construction et fabrication/usinage des turbines et autres pièces, et qui seront plutôt tôt que tard démantelés pour sortir des énergies fossiles.

Vu l'énorme quantité de documents à consulter dans les 5 jours qui ont précédé la date buttoir d'introduction de ce recours, il ne nous a pas été possible de vérifier à coup sûr la présence, dans l'étude d'incidence, d'une analyse de cycle de vie (ACV) relative aux investissements envisagés. Ce manque d'information ne permet pas d'évaluer correctement les impacts environnementaux liés à ces investissements.

Du point de vue des émissions de gaz à effet de serre (GES), seul le CO₂ est pris en considération dans l'étude d'incidences (pages 55-68 du Dossier technique remis par CSD Ingénieurs Conseils SA, Support 7.). Outre l'émission d'importantes quantités de CO₂, l'utilisation du gaz naturel implique des pertes importantes de ce combustible le long de la chaîne d'approvisionnement (fuites et émissions liées à l'extraction et au transport). Voir par exemple Support 8.

<https://blogs.letemps.ch/laurent-horvath/2020/07/14/les-fuites-de-methane-du-gaz-naturel-scrute-depuis-lespace/>, ou cet article dans Nature Support 9.

<https://escholarship.org/content/qt77682176/qt77682176.pdf>. Or le méthane est lui-même un gaz à effet de serre, avec un impact beaucoup plus important que le CO₂. Cet impact n'est pas pris en considération dans l'étude d'incidences.

Résumé

La décision d'octroi repose sur une publicité lacunaire et trompeuse, qui ne garantit pas la participation citoyenne nécessaire à une réflexion démocratique, collective et constructive sur les enjeux de notre temps (climatiques, environnementaux et sociétaux). L'accusation est forte, mais les enjeux sont trop importants que pour se rabattre sur un "nous n'avons aucun poids, taisons-nous, nous sommes inutiles".

2. Impact sur le cadre de vie de la population Sérésienne: nuisance et précarisation accrue

La déclaration de politique communale affirme le souhait d'améliorer le cadre de vie de l'ensemble de la population sérésienne, dans un esprit de prospérité et de solidarité (voir déclaration en annexe). Elle met l'accent sur un aménagement du territoire harmonieux. Elle prône la recherche des énergies du futur, la transition écologique, le développement d'initiatives industrielles dans le domaine du recyclage, de la logistique, de l'artisanat, du commerce de proximité, des activités culturelles et touristiques ainsi qu'à toutes activités porteuses d'emplois accessibles aux citoyens sérésiens. Il nous semble évident que ni le projet de construction d'une nouvelle turbine (scénario 2), ni le projet d'installation d'une nouvelle centrale TGV (scénario 3) ne répond d'une quelconque manière à ces objectifs.

Le scénario "zéro" (page 41 du Résumé non technique, CDS Ingénieurs, Support 10) est, à notre sens, balayé trop vite comme inintéressant. Cela s'est fait sans consultation citoyenne, uniquement sur base d'un avis d'expert et de manière très expéditive. Nous pouvons entendre l'argument que l'affectation du site au plan de secteur ne le destine pas à être destiné en espace vert. Regrettable, vu l'absence, y compris dans le Masterplan, de tels espaces en bordure de Meuse. Mais sa réaffectation pour des activités industrielles plus conformes aux vœux de la déclaration de politique communale sont écartées au motif que ces nouvelles activités n'auraient pas une incidence nulle (aucune activité industrielle n'a une incidence nulle!) et qu'elle devraient faire l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement (ce qui semble évident, mais ne constitue en aucun cas un argument contre cette hypothèse!). Quant à l'argument principal, de participer à la sécurité d'approvisionnement, nous évoquons nos objections au point 3 de ce recours.

Le scénario 1 peut être entendu dans notre chef comme un pis-aller, pour cette question de sécurité d'approvisionnement et par la volonté affichée par le collège communal de maintenir des emplois dans la commune. Ceci dit, l'hypothèse de l'implantation, sur un site de cette ampleur, de nouvelles industries dans l'esprit de celles évoquées dans la déclaration de politique communale nous semblent potentiellement porteuses de création d'un nombre d'emplois nettement plus conséquent que les 80 emplois préservés par le maintien de cette centrale. Concernant l'emploi toujours, nous n'avons trouvé nulle part évoquer le fait que les scénarios 2 et 3 constitueraient l'occasion de créations d'emploi, et on peut effectivement supposer que l'automatisation croissante de ce genre de dispositif n'en créera pas, à part pour sa construction (pour laquelle il semble très peu probable que ce soient des emplois locaux).

Au sujet de ce scénario "zéro", mais aussi du scénario 1, une grande partie de ce site pourrait être réaménagé par exemple comme forêt urbaine, projet de type participatif et collectif qui a déjà animé de nombreuses communautés sur sites industrialisés (voir Support 11. <http://urban-forests.com/fr/>, dont un projet a été mis en œuvre à Herstal). Cela rencontrerait les défis de notre temps (société et environnement) ainsi que les objectifs énoncés dans la déclaration de politique communale. Nous serions heureux d'apporter plus de précisions et d'échanger sur ce genre d'approche, conçue pour des sites tels que les aires industrielles de Seraing, mais le temps presse pour rentrer ce recours. Plus d'information, si jugées pertinentes, suivront. Aussi sur le sujet d'un réaménagement du site en

espace (plus) vert, la présence de bryophytes sur le site nous a été rapportée. Malheureusement le temps nous manque pour vérifier la source de cette information et ses conséquences quant à l'octroi d'un permis environnemental.

Nous contestons vivement l'avis rendu par la région en ces termes : « *Considérant que les incidences sur l'environnement du projet sont essentiellement une modification du cadre de vie des riverains les plus proches et une modification du paysage ; que ces incidences sont acceptables* » (p.94 de l'arrêté du SPW relatif à la demande de permis unique).

- Les conséquences sur la modification du paysage, en particulier pour le scénario 3, auront un impact visuel pour un grand nombre d'habitants de la vallée vu le volume de la nouvelle centrale et ses deux cheminées. Ces volumes ne sont pas loin d'atteindre la même hauteur que la cheminée de refroidissement actuelle, et donc seront tout aussi visible qu'elle à grande distance. Pour les riverains directs, cet impact sera énorme.
- L'impact sur l'environnement constitué par de nouvelles émissions massives de CO2 constituent bien un dommage majeur pour une large population aux alentours, (et pour l'ensemble de la planète en réalité).
- L'augmentation des nuisances sonores pour les scénarios 2 et 3, elle devrait être plus que significative dans un large périmètre. En effet, la cartographie du bruit particulier de la centrale attendu en fonction des scénarios (fig.36 de du dossier technique remis par CSD Ingénieurs Conseils SA, pages jointes) montre que la zone subissant plus de 40dB inclut des zones d'habitat. Pour rappel, l'OMS considère qu'au-delà de ce seuil, des effets extra-auditifs du bruit peuvent se manifester : troubles du sommeil, gêne, risques cardiovasculaires accrus, difficultés de concentration et retards dans les apprentissages. De plus, ces cartes peuvent être trompeuse : celle-ci se limite à un périmètre de 1km, mais en les lisant attentivement, on peut extrapoler une augmentation significative du bruit sur une bien plus grande étendue, puisque les zones de plus de 30dB se trouvent à l'extérieur de ce périmètre.

Ces impacts seront donc subis par une population assez large, mais ils constitueront surtout une nuisance majeure pour les habitants des alentours. Or les quartiers attenants hébergent une population en majorité précarisée, qui ne manquera pas en conséquence de l'être encore plus. Il nous semble inacceptable de faire subir à ces populations une telle détérioration de leur cadre de vie. De plus, c'est à nouveau complètement contradictoire avec les intentions de solidarité défendues par la déclaration de politique communale.

3. Questionnement de la justification de ce projet et des motivations

Dans cette section, nous ne sommes pas à même de développer les arguments de manière complète, par manque de temps. Nous en énonçons plusieurs, que nous tenterons de clarifier et étayer dans la note qui suivra, si pertinente. Leur portée est large, peut-être trop large pour la présente procédure, mais pourra servir à une réflexion citoyenne réellement participative.

- Questionnement de l'adéquation avec la sortie du nucléaire et les véritables besoins, étudiés de manière indépendante (pas par Elia) quant aux besoins de capacité.
- Projet de la s.a. LUMINUS soumis à condition ultérieure (permis unique pour le raccord au réseau par Elia)
- Le permis unique confère à la s.a. Luminus une marge de manœuvre surprenamment large (scénarios 1-3), pourquoi ?
- Nécessité d'une nouvelle CCGT dans le cadre du CRM (assurer une réserve stratégique, donc intervenant ponctuellement en régime de crête, alors que les CCGT, fort coûteuses, doivent fonctionner un grand nombre d'heures pour être rentables ?

Liste des supports et références

Support 1. Courriel de demande d'information

Support 2. <https://www.seraing.be/declaration-de-politique-communale/>

Support 3. <https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/les-centrales-thermiques/tgv-seraing/>

Support 4. Décision du SPW (extraits)

Support 5. <https://quelfutur.org/Du-lisier-de-vaches-pour-une-centrale-au-gaz>

Support 6. <https://reporterre.net/L-hydrogene-trop-gourmand-en-energie-pour-etre-ecologique>

Support 7. Dossier technique, CSD Ingénieurs (extrait)

Support 8. <https://blogs.letemps.ch/laurent-horvath/2020/07/14/les-fuites-de-methane-du-gaz-naturel-scrute-depuis-lespace/>

Support 9. <https://escholarship.org/content/qt77682176/qt77682176.pdf>

Support 10. Résumé non technique, CSD Ingénieurs (extrait)

Support 11. <http://urban-forests.com/fr/>